

**NOTICE QUESTIONNAIRE : DEMANDE D'ADMISSION DANS UNE AUTRE FORMATION
CADRE CONVENTION DE PARTENARIAT LYCEE-UGA**

Avant de remplir le questionnaire, il est important de consulter la fiche "Procédure réorientation élèves CPGE 2023" sur le [site UGA](#) et de s'assurer de disposer des éléments indiqués ci-dessous.

1. Rubriques à compléter

- **Partie 1 : Identité et inscription CPGE**
 - **Nom, Prénom, Date de naissance, adresse mail**
 - **Lycée, année, filière et classe** (filière scientifique) **CPGE**
- **Partie 2 : Demande de réorientation ou d'admission UGA**
 - **N° étudiant UGA** : n° à 8 chiffres figurant sur la carte d'étudiant ou certificat de scolarité UGA (voir intranet LEO)
 - **Formation d'inscription parallèle à l'UGA en 2022/23** : voir carte étudiant ou certificat scolarité
 - **Formation souhaitée pour votre inscription parallèle en 2023/24** : choix via un menu déroulant.

2. Enregistrement et transmission

Le questionnaire ne peut être enregistré qu'après saisie des rubriques obligatoires. Cliquer sur :



Il vous sera possible alors de pouvoir visualiser vos réponses en cliquant sur [Imprimer mes réponses](#).

Le questionnaire ne doit être enregistré et transmis qu'une seule fois. Si vous souhaitez annuler ou modifier vos réponses après enregistrement, vous devez au préalable contacter l'assistance à l'adresse suivante : contact-cpge@univ-grenoble-alpes.fr

3. Pièces justificatives et accusé de réception

Un accusé de réception vous sera transmis après validation du questionnaire.

Votre demande sera ensuite transmise aux responsables de la formation envisagée. Après avis de la commission mixte et décision du jury de licence, vous recevrez entre le 10 et le 18 juillet la réponse à votre demande par mail.

L'inscription administrative des CPGE à l'UGA aura lieu à partir d'octobre 2023.